

VERT L'AVENIR

Feuille d'information éditée par la CNE d'AG Insurance

Avril-Mai 2015

Dans cette édition, 3 sujets :

- ▶ Plages mobiles
- ▶ Télétravail
- ▶ Stress

▶ Trop de réunions pendant les plages mobiles ?

La réunionite aiguë est une maladie assez répandue chez AG Insurance. Et pour ne rien gâcher, un certain nombre de ces réunions se tiennent pendant les plages mobiles, à savoir tôt le matin, pendant l'heure du midi ou après 16 h 00.

En Conseil d'Entreprise, il nous arrive de dénoncer régulièrement cette situation inconfortable pour la majorité d'entre nous.

Le point de vue de la direction

Selon elle, les réunions ne peuvent s'organiser qu'à titre exceptionnel pendant les plages mobiles. Toutefois, il est demandé au personnel de 'faire preuve de souplesse'. Force est de constater que certaines hiérarchies ne l'entendent pas toujours de cette oreille...

Feraient-elles fi des difficultés que ces réunions occasionnent pour tous nos collègues qui ont des obligations familiales, des rendez-vous ou

tout simplement déjà une longue journée de travail derrière eux ?



Faites-le nous savoir !

Nous vous invitons à nous tenir informés de ces réunions. Notre objectif est de mettre en place un inventaire.

Nous pourrions ainsi mieux défendre le dossier auprès de la direction quand nous traitons le sujet du bien-être au travail. Bien entendu, ces informations seront communiquées de façon anonyme. ■

► Télétravail et CCT

Afin d'encadrer correctement le télétravail, les délégués n'ont de cesse de réclamer une convention collective de travail (CCT). Une CCT, source de droit importante dont le statut juridique est reconnu par la loi, veille à éviter les régimes particuliers, les règles arbitraires, voire même certains favoritismes.

Récemment encore, la commission paritaire relative à notre secteur a recommandé la négociation en entreprise sur ce sujet.

Pour sa part, notre direction préfère laisser la liberté à chaque service, considérant uniquement le côté *contraignant* que représenterait pour elle une CCT.

Malheureusement, nos appréhensions se confirment. Les distorsions entre collègues sont bien réelles. Et il arrive que le règlement de travail soit plus qu'à l'accoutumée bafoué.

Quelques exemples :

- Autoriser le télétravail pour tous les collègues d'un même service pendant des actions de grève, de train ou autres, alors que dans d'autres services les règles sont respectées.
- Interdire le télétravail pour tout un service les mardis, mercredis et jeudis. Conséquence : restent uniquement les lundis et vendredis, jours les plus prisés pour prendre congé.
- Dans un service, la présence au travail est exigée à partir de 9 h 00 au plus tard, au lieu de 9 h 30, en infraction totale avec le règlement de travail.
- Ailleurs, les jours de télétravail doivent être introduits au plus tard le 15 du

mois qui précède le mois concerné, soit jusqu'à six semaines à l'avance.

- Autre règle constatée au sein d'un service qui interdit de bénéficier du congé médical (10 h par an) pendant les jours de télétravail.
- Impossibilité de déplacer son jour de télétravail en cas de formation imposée par le service.
- Accès plus ou moins rapide au télétravail pour certains collaborateurs en fonction du bon vouloir de la hiérarchie.



Télétravail et évaluation

Télétravail rimant avec bonne évaluation, le travailleur qui ne satisfait pas se voit doublement sanctionné : au niveau professionnel et au niveau de son organisation personnelle.

Une disposition qui nous paraît abusive au regard du caractère souvent subjectif que revêt l'exercice d'évaluation.

Mais bien sûr le télétravail n'est ni un droit, ni un devoir. Et si vous n'acceptez pas les règles imposées, vous pouvez vous en passer.

Et pour vous, tout baigne ? N'hésitez pas à nous en faire part. ■

► AG Insurance et le stress

Voici les principales conclusions d'une enquête stress réalisée par le Dr Farr (Attentia) sur un échantillon de 300 patients questionnés lors de consultations (employés = 45 %, cadres moyens = 35 %) :

1. 33 % du personnel ignore le stress, 10 % du personnel le ressent au quotidien, près de 10 % plusieurs fois par semaine et pas loin de 30 % au moins une fois par semaine.
2. Les éléments de stress sont en ordre décroissant : rythme, bruit, relations, organisation, contenu, ...
3. Par tranches d'âges, ceux qui ressentent le plus de stress :
 - a. les travailleurs de 50 à 59 ans (72 %)
 - b. les travailleurs de 30 à 39 ans (64 %)
 - c. les travailleurs de moins de 30 ans (57 %)
 - d. les travailleurs de 40 à 49 ans (56 %)

Cette étude démontre, qu'outre les plus âgés, le stress touche aussi les jeunes travailleurs. Une comparaison avec l'enquête de 2014 indique que le stress ne cesse de croître. Il passe globalement d'environ 56 % à plus de 63 % avec une forte progression pour le stress quotidien : de 5 à 9 % !

Qu'en pense notre direction ?

Selon elle, le stress n'est pas plus élevé chez nous que dans d'autres entreprises. Inutile donc de s'alarmer. Et d'ailleurs, le stress n'est-il pas dû autant à la vie professionnelle que privée ? Tant pis si les burnouts ne cessent de croître.

Notre réaction

Camper une telle attitude n'équivaut-elle pas à se voiler la face ? N'est-ce pas nier la nouvelle législation relative à la prévention des risques

psychosociaux au travail (M. B. du 28 avril 2014) qui prévoit, entre autres, de veiller au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail ?



Sans parler des risques psychosociaux au nombre desquels on trouve, notamment, la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail.

Un parallèle avec l'amiante ?

Il y a 25 ans, pour les patrons, l'amiante ne présentait aucun risque pour la santé... *depuis certains ont été condamnés pour négligence.* Qu'en sera-t-il du stress dans 20 ans ? N'est-on pas en droit de penser que les effets néfastes du stress sont actuellement sous-estimés ?

Peut mieux faire

Transformer le 13^e mois en congés supplémentaires, développer le Well@work et instaurer le télétravail « à la carte » comme remèdes à un stress en pleine inflation nous semblent pour le moins des « solutions à la petite semaine ». ■

Plus d'infos sur ces sujets ou sur d'autres qui vous interpellent ?

N'hésitez pas, sans engagement de votre part et en toute confidentialité, à prendre contact avec les mandataires syndicaux de la CNE.

L'équipe CNE d'AG Insurance

- ▷ Jean-Marie Brockart
- ▷ Thierry Bulpa
- ▷ Monique Degeer
- ▷ Anne Demarest
- ▷ Alexandre Homez
- ▷ Manuel Iglesias Gonzalez
- ▷ Salvatore Ilardo
- ▷ Jean-Luc Jacques
- ▷ Maria Jurado Marmol
- ▷ Robert Pardon
- ▷ David Pouteau
- ▷ Jean-Pol Schneidesch
- ▷ Mustapha Soudi
- ▷ Antonio Spagnoletti
- ▷ Christina Trapletti

Diffusion large recommandée